



Sommaire

▷ En bref

- Services publics : lancement des schémas d'accessibilité
- Le Sénat vote une loi contre le hooliganisme

▷ Territoires

- Filière d'élevage : les propositions d'Annick Le Loch, députée du Finistère
- Tourisme : un entretien avec Luc Carvounas, sénateur du Val-de-Marne

▷ L'élu de la semaine

- Thomas Puijalon

La gauche et la sécurité

Le dernier numéro du trimestriel de *Communes de France*

Communes

TRIMESTRIEL N° 20 NOVEMBRE 2015 DÉPARTEMENTS & RÉGIONS de France



LA GAUCHE ET LA SÉCURITÉ Priorité aux résultats

TAFTA

Mobilisations et débats dans les collectivités

[cliquez sur l'image pour voir le sommaire et commander un exemplaire](#)

ÉDITORIAL, par Patrick Bloche

Notre ambition collective pour la culture

Le projet de loi liberté de la création, architecture et patrimoine, voté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 23 mars dernier, est un texte cohérent non seulement dans sa forme mais aussi par sa philosophie, car il embrasse tous les champs de la création en affirmant, pour la première fois, la nécessaire filiation qui existe entre la création et le patrimoine, entre les œuvres de l'esprit d'aujourd'hui et l'héritage culturel de demain.

Il tire tout d'abord sa force de son article 1^{er} qui ajoute à l'édifice des droits et libertés en consacrant explicitement la liberté de création. Il vise aussi à fixer un cadre clair aux politiques culturelles mises en œuvre conjointement par l'État et les collectivités territoriales. En tant que Rapporteur, j'ai également souhaité inclure un certain nombre de dispositions relatives aux archives afin d'adapter leur régime aux évolutions de notre temps et de faciliter la mutualisation de leur conservation.

Sur le volet relatif au patrimoine, le projet de loi est revenu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale avec des modifications importantes apportées par le Sénat, qui ont été bien accueillies par l'Assemblée nationale car elles complétaient utilement les modifications que nous avons nous-même apportées suite aux inquiétudes levées par le texte initial. Nous avons désormais atteint un bon équilibre entre le rôle de l'État et celui des collectivités territoriales et permis le maintien, pour l'avenir, du meilleur niveau de protection pour notre patrimoine monumental.



Je terminerai par les dispositions relatives à l'architecture qui me tiennent particulièrement à cœur. Elles sont, pour une large part, issues de la mission parlementaire sur la création architecturale dont j'ai été à l'initiative. Consacrer la nécessité de recourir au concours d'architecture, donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de faciliter l'obtention d'un permis de construire lorsqu'un architecte est partie prenante du projet, permettre plus d'innovation et d'expérimentation pour certains bâtiments publics en fixant des objectifs à atteindre plutôt que les moyens pour y parvenir... l'objectif que nous avons poursuivi a été de créer le cadre d'une architecture désirée et libérée dans notre pays. Ces dispositions y contribueront sans aucun doute. Ce texte, vous l'avez compris, est vaste, passant de l'archéologie préventive aux fonds d'art contemporain ou encore aux écoles d'art. Il porte la marque de notre ambition collective pour la culture.

Patrick Bloche,
député de Paris,
président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale